disputent aux nôtres la préférence du consommateur. C'est le minimum, non de protection, mais de justice pure et simple qui est dû à la production intérieure ; et, de plus, voilà que les faits qui se passent se chargent de démontrer que ce régime équitable est plus profitable que la suppression des taxes même aux produits étrangers. Aussi l'expérience fait justice sous deux formes du système que nous avons toujours combattu au nom des principes d'une saine économie générale.

Louis Hervé.

## Chronique locale & départementale

Le dernier numéro des actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante :

« Lille, le 29 avril 1870.

» Messieurs, dans ses instructions générales sur la tenue des assemblées électorales pour le vote sur le plébiscite, M. le ministre de l'intérieur avait fait connaître que la carte de chaque électeur, au lieu de lui être, suivant la coutume, remise écornée, après le dépôt de son vote, serait retenue par le bureau et détruite avec les bulletins.

» A la suite d'observations qui lui ont été présentées, M. le ministre vient de décider qu'on suivrait les anciens errements et que les bureaux rendraient les cartes aux électeurs, après avoir pris soin d'en enlever une partie, afin qu'elles ne puissent servir une seconde fois.

» Veuillez, je vous prie, donner des instructions dans ce sens aux différents bureaux électoraux.

» Il est entendu que la présente décision ne s'applique pas aux certificats d'inscription pour lesquels les instructions du 23 avril restent maintenues, et je vous recommande instamment de veiller à ce que partout ils soient annexés au procès-verbal des opérations électorales.

» Ma circulaire du 27 avril porte que, dans les localités où il n'y aura pas de garnison, la gendarmerie votera avec la population civile.

» Cette disposition ne concerne que les militaires de la gendarmerie inscrits sur les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier. Ces listes sont, en effet, permanentes et elles ne comportent aucune addition.

» Les gendarmes, qui seraient électeurs dans une commune autre que celle de leur résidence actuelle, auront le choix ou de réclamer un certificat d'inscription comme les électeurs civils, ou de se présenter dans la section militaire la plus rapprochée.

» Parmi les documents à placer sur les bureaux électoraux, doit se trouver un extrait du décret organique du 20 février 1852, contenant le titre IV : *Dispositions pénales en matière d'élection*. J'ai l'honneur de vous envoyer les exemplaires nécessaires avec le présent Recueil administratif.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le préfet du Nord*,

» LÉON MASSON. »

Voici la liste des Jurés qui siégeront pendant la deuxième session des assises qui s'ouvriront à Douai le 9 mai.

*Jurés titulaires, MM.*

Nesten, propriétaire à Dunkerque.
Leblen, avoué à Dunkerque.
Debuchy, fabricant de tissus à Lille.
Lemontre-Parent, filateur à Roubaix.
Giraud, fabricant de sucre à Marly.
Jeanson, propriétaire à Armentières.
Senez, maire à Boussières (Cambrai).
Lemaître, propriétaire à Salvigny.
Delahaye, pharmacien à Seclin.
Berthelot, avocat à Lille.
Lepeuple, cultivateur à Bersée.
Craliquin, cultivateur à Sebourg.
Delepoulle, rentier à Tourcoing.
Bertaux, cultivat. à Wallers (Valenciennes).
Deswarte, brasseur à Lille.
Houcke, tanneur à Hazebrouck.
Rossy, peintre à Gondé.
Pruvost-Bera, propriétaire à Solesmes.
Dubrulle, marchand farinier à Tourcoing.
Bernard, négociant à Lille.
Baudoux, cultivateur à Phalempin.
Leclercq-Mullié, fabricant à Roubaix.
Franchois, prop. et maire, à Zeggers Cappel.
Prouvost-Serepel, fabricant à Roubaix.
Lefebvre, notaire à Lille.
Desmoutiers-Duhem, cultiv. à Rumegies.
Deroide, négociant à Merville.
Renaert, fabricant de toiles à Armentières.
Chuffart, cultivateur à Préseau.
Buisine, id. à Vendeville.
Desbonnet, id. à Bondues.
Massin, id. à Abancourt.
Delannoy, propriétaire à Santes.
Lemaître, brasseur à Lille.
Poutre, arpenteur à Flines-lez-Mortagne.
Ch. Bourbier, commissionnaire à Roubaix.

*Jurés supplémentaires, MM.*

Imbert de La Phalecque, propr. à Douai.
Coppin, négociant en cuirs, à Douai.
De Valicourt, officier de cav. en retr. à Douai.
Goube, tanneur à Douai.

Les membres formant le conseil d'administration de la ligne du chemin de fer de Lille à Valenciennes, ont parcouru samedi la nouvelle ligne. Les ingénieurs avaient à se rendre compte de l'état des travaux et à voir si la ligne pouvait être bientôt livrée au public. Nous croyons savoir qu'ils ont été satisfaits de leur excursion et qu'ils ont trouvé la voie complètement en état de commencer le service à la date du 3 juillet; les gares seules ne seront sans doute pas encore achevées.

On annonce pour demain au théâtre de Roubaix, une représentation donnée par Mlle Scriwaneck avec le concours d'artistes du théâtre de Lille, sous la direction de M. Lurbau. L'affiche porte: *Les amours de Cléopâtre, quatorze de dames, une allumette entre deux feux.*

TRIBUNAL DE LILLE. — Nos lecteurs se rappellent le meurtre commis à Wambrechies par un sieur Henri Debacker, domestique de ferme, sur un sieur Herbaux, qui refusait à Debacker l'entrée de sa maison. Frappé d'un coup de couteau au ventre, Herbaux a succombé le lendemain de la scène et Debacker n'a pu être arrêté.

L'instruction a réduit cette affaire à un simple délit de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner, et Debacker était cité hier matin devant le tribunal correctionnel. Il a été condamné par défaut à deux ans de prison et placé sous la surveillance de la police pendant dix ans.

— Un sieur Pierre D., dentiste à Roubaix, était poursuivi pour exercice illégal de la médecine, et blessures par imprudence. Au lieu de se borner à arracher des dents, le prévenu faisait des opérations chirurgicales, et il a estropié un jeune garçon de 14 ans en lui ouvrant le genou.

Le dentiste débite sa défense comme s'il faisait un boniment sur la place publique; ce qui ne l'empêche pas d'être condamné à quatre amendes de 15 fr. chacune, pour quatre faits d'exercice illégal démontrés, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende pour blessures par imprudence.

*Pour la chronique locale* ALFRED REBOUX.

**Bourse de Paris**

*du 4 Mercredi Mai* 1870

| | |
|---|---|
| Rente 3 p. 0/0 | 74.55 |
| id. 4 1/2 p. 0/0 | 102.50 |

### OUI ET NON

Les deux mots du jour dont l'écho serville
Agite la ville,
Trouble le faubourg ;
Les deux mots du jours que chacun patoise
D'Alger à Pontoise,
De Tarbe à Strasbourg,
Les deux petits mots que l'on met en lutte,
Et que l'on discute
Partout aujourd'hui ;
Les deux petits mots que le plébiscite
Aux Français récite :
— C'est *Non* et c'est *Oui*.

*Non* et *Oui* ! Ces mots ne sont point arabes...
Ils ne sont ni monosyllabes
Toujours d'à-propos ;
Deux mots qui dans tout se caractérisent,
Et qui nous en disent
Plus qu'ils ne sont gros.

*Oui*, c'est un mot doux, c'est une diphtongue,
Tantôt courte ou longue
Au son musical ;
*Non*, monosylabe, est un coup de flûte ;
On dirait la chute
D'un caillou brutal.

*Oui*, c'est une fleur fraîchement éclose,
Un parfum de rose,
Un accord d'oiseaux ;
*Non*, c'est un vieux chat rageur qui vous gr ffe
Et qui se rebiffe,
En tendant le dos.

*Oui*, fier gentilhomme, a les trois plus belles
Sur les cinq voyelles
De notre alphabet ;
*Non* n'a que son *o*, voleur plein d'alarmes,
Et que deux gendarmes
Mènent au gibet !

*Oui*, svelte, élégant, semble une frégate
Dont l'Océan flatte
Les sabords mignons.
*Non*, lourd et pâteux, semble une tortue
Qui rampe et qui sue
Sur quatre moignons

*Oui* tend vers le ciel, comme un frais murmure;
*Non* est une injure
Du plus mauvais coin.
*Oui* fait grandir l'âme et *Non* la rabaisse.
*Oui* c'est la caresse
*Non*, le coup de poing.

*Oui*, c'est un bon père au fils qui folâtre ;
*Non*, c'est la marâtre
Et son cœur d'acier.
*Oui*, c'est d'un ami la fidèle étreinte ;
*Non*, c'est la complainte
D'un froid créancier.

*Oui*, c'est la jeunesse et l'exubérance,
*Oui* c'est l'espérance,
C'est le mot d'amour !
*Non*, c'est Harpagon, dont la main discrète
Met dans sa cassette
Son or sans retour.

*Non*, c'est le fracas ou Millière aspire,
Et par qui l'Empire
Devra succomber ;
*Oui*, c'est le mot simple, ombreux, taciturne,
Que Tarbé dans l'urne
Laissera tomber.

Albert Millaud.

## Dernières nouvelles.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui contient une note ainsi conçue :

La tactique du parti révolutionnaire est connue. Elle consiste à incriminer tous les actes du Gouvernement. Ce parti tente-t-il une émeute : c'est la police qui l'a provoquée. Organise-t-il un complot : c'est le Gouvernement qui l'a inventé. Un homme a été arrêté au moment où il cherchait l'occasion d'assassiner l'Empereur, il avoue son projet criminel: une certaine presse n'en persiste pas moins à nier l'attentat. On trouve des bombes : c'est la police qui les a fabriquées. Mais celui qui les a fondues se découvre et donne des renseignements précis. Cela convaincra-t-il les incrédules ? Non parce qu'ils sont incrédules volontairement.

Le devoir du Gouvernement est de prémunir le public contre toutes les manœuvres électorales. L'instruction se poursuit avec activité, et comme le nouvel attentat n'est que la suite du complot de février, dont l'instruction est complètement terminée, l'opinion publique ne tardera pas à être saisie de tous les éléments d'appréciation.

La feuille officielle reproduit, outre la lettre de M. Emile Ollivier qu'on a lue plus haut, l'entrefilet suivant extrait de la *Patrie* :

Quelques journaux paraissent croire que le Gouvernement serait disposé à trouver dans le complot qui vient d'être découvert un prétexte pour réagir contre la politique libérale dans laquelle il a persévéré jusqu'ici. D'autres prétendent que le vote du 8 mai sera suivie d'une amnistie générale.

Si nous sommes bien informés, plusieurs ministres auraient eu récemment occasion de s'expliquer sur ces divers points avec leurs amis politiques. Il résulte de leurs déclarations que le Gouvernement est parfaitement résolu à ne pas dévier de la ligne politique qui a caractérisé tous les actes du cabinet du 2 janvier : poursuite constante des améliorations libérales ; marche progressive, aussi éloignée de la réaction que de la faiblesse.

## Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Vienne, mercredi.

Le comte de Paris, le duc de Chartres, le roi et la reine de Naples, sont en ce moment réunis à Froshdorf.

Londres, mercredi.

Hier soir, les membres de la *Société Internationale* ont tenu un meeting dans lequel ils ont repoussé toute complicité dans le complot contre la vie de l'Empereur.

Un banquet a été ensuite donné à MM. Flourens et Tibaldi, par le président Lubez. M. Flourens a nié formellement s'être mêlé aux récentes intrigues de Paris.

Un toast a été porté à M. Rochefort.

Béziers, mercredi.

Une certaine agitation a régné ici dans la journée d'hier. Des troupes ont été appelés par mesure de précaution.

Marseille, mercredi.

Une perquisition faite hier dans plusieurs maisons a amené la découverte de papiers compromettants, qui ont été saisis.

## COMMERCE

### Dépêches télégraphiques

*reçues sur place.*

Liverpool, mercredi.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*

Ventes, 10,000 b. ; lourdeur.

Hâvre, mercredi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes, 500 b.; Louisiane, terme, 125. New-York, 23, baissant; recettes, 32,000 b. ; expéditions, 25,000 b.

Liverpool, mercredi.

(Dépêche de MM. Kablé et Cᵉ, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.

Marché calme ; prix inchangés ; ventes, 10000 b.

Hâvre, mercredi

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 800 b.; marché calme, mais plutôt ferme ; terme, 126.

## BOURSE DE LILLE.

*Cours du 3 Mai 1870*

| | |
|---|---|
| **Obligations des villes.** | |
| Armentières | 503 .. |
| Lille 1860. J. A. 1865 | 101 .. |
| Lille 1863. J. J. Janv. 1864 | 97 50 |
| Lille 1868, libérées | 508 75 |
| Roub.-Tourcoing, R. à 50 | 42 50 |
| **Valeurs locales.** | |
| Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix | 565 .. |
| Comptoir Devilder et Cᵉ | 515 .. |
| Crédit industriel du Nord | 523 75 |
| Caisse Pérot et Comp. | 591 25 |
| Compagnie le Nord incendie 20 fr. p. | 1300 .. |
| Gaz de Wazemmes à | 1520 .. |
| — — n | 1125 .. |
| Caisse commerc. de Roubaix | 557 50 |
| Lille à Béthune, actions | 406 .. |
| Lille à Béthune, oblig. | 308 75 |
| Aniche (le douzième) | .... .. |
| Azincourt | 950 .. |
| Auchy-au-Bois | .... .. |
| Bruay | 2850 .. |
| Bully-Grenay anc., | 420 .. |
| Carvin, | 910 .. |
| Courrières, | 10075 .. |
| Campagnac, | 625 .. |
| Douvrin, anc. | .... .. |
| Douvrin nouv. 1864 | .... .. |
| Escarpelle, | 1300 .. |
| Epinac, | .... .. |
| Ferfay, | 1400 .. |
| Fiennes et Harding, | .... .. |
| Lens, | 9135 .. |
| Liévin | 1350 .. |
| Meurchin, | 930 .. |
| Vicoigne-Nœux, | 5410 .. |
| Vendin, | .... .. |
| Thiv. et Frênes (M.) | .... .. |

## COURS DES HUILES A LILLE.

*3 Mai 1870.*

| | HUILES l'hectolit. | | GRAINES l'hectolit. | | TOURTEAUX l'hectolitre. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Colza | « « | « « | 28 à 32 | « « | 1850 à 19 | 50 « |
| » épur pq | « « | « « | « « | « « | « « | « « |
| Œill. b. g. | « « | « « | 20 | « « | 18 | « « |
| » rousse | « « | « « | « « | « « | « « | « « |
| Cameline | « « | « « | 22 | 26 « | 18 | « « |
| Chanvre | « « | « « | 18 | « « | 1750 | 18 50 |
| Lin du p. | « « | « « | 27 | 29 « | 29 | « « |
| Lin gr. et | « « | « « | 26 | 28 « | 24 | 26 « |

## BOURSE DE PARIS du 3 Mai. 1870

Huile de colza. — En hausse.
Huile de lin. — Faibles.
Farines. — Fermes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Huiles (les 100 k. h. bar.) | | Esprits (h. bar.) | |
| Colza tous fûts | 126 50 | Fin 1er g. | 90 à 92 50 |
| Colza en tonnes | 127 75 | Farines | |
| Colza ép. en ton. | 135 75 | Disponible (157 k.) | 58 25 |
| Lin en fûts | 89 50 | Supérieur disp. | 56 75 |
| Lin en tonnes | 91 » » | Suifs (les 100 kil. h. bar.) | |
| Sucres les (100 k.) | | De France, disp. | 102 50 |
| Titre saccharin. | 64 75 | Cafés (les 100 k. h. barr.) | |
| Blancs, droits 45. | 74 » » | Java bon marchè | 165 » » |
| Sucres Farinés (100 k. | | Ceylan id. | 150 » » |
| Bonne sorte | 130 50 | Haïti id. | 140 » » |
| Belle sorte | 131 50 | Rio id. | 120 » » |
| Certific. de sortie | 47-25 | Cacaos (100 k.) à l'acq. | |
| Mélasses indig (100 k.) | | Para | 180 » » |
| | | Guyaquil | 145 » » |
| de fabrique | 13 » » | Trinité | 150 » » |
| Raffinerie | 16 » » | Haïti | 120 » » |

## HALLE AUX BLÉS de ce Mai.

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages | 247 quintaux | 19 kilog. |
| Ventes | 217 | 10 |
| Restant | 2907 | 16 |

Cours moyen du jour. 34 fr. 70 c.

## MARCHÉ DE DOUAI du 30 Avril

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Fin blé l'h. | 18 75 à 20 » » | Fèves | » » | » » | » » |
| Blanzé | 17 50 18 50 | Colza | » » | » » | » » |
| Bon blé | 15 75 17 25 | Lin | 23 » » | 26 » » | |
| Seigle | » » » » | Œillette | 39 50 | » » | » » |
| Orge | 11 25 13 » » | Caméline | 23 » » | 25 50 | |
| Avoine | 7 50 9 » » | Chanvre | » » | » » | » » |

## COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS

Du 3 Mai, à une heure.

| | |
|---|---|
| **Huile de colza les 100 kilogrammes** | |
| Courant du mois | 126 » » |
| Juin | 125 50 |
| Juillet-Août | 115 75 |
| 4 derniers mois | 111 50 |
| **Huile de lin** | |
| Courant du mois | 89 75 |
| 4 mois d'été | 92 50 |
| 4 derniers mois | 93 » » |


AVIS

Les propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

Magasins de vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et pour enfants.

(2, *rue du Pont-Neuf, à Paris.*)

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Des échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures, ainsi qu'un Catalogue complet, sont adressés à toutes les personnes qui en font la demande.

GRANDS ASSORTIMENTS DE VÊTEMENTS POUR LIVRÉES TOUT CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE.

9926


**Caisse d'Épargne de Roubaix.**

*Bulletin de la séance du 24 Mai 1870.*

Sommes versées par 114 déposants dont 31 nouveaux fr. 18.674 50
106 demandes en remboursement. 20.125 »»

Les opérations de Mai sont suivies par MM. Achille Wibaux et F. Ernoult, directeurs.

## THÉATRE DE ROUBAIX

*Jeudi 5 mai 1870*

**Par extraordinaire**

Une seule représentation donnée par

**Mlle Scriwaneck**

avec le concours d'artistes des théâtres de Lille :

**Les amours de Cléopâtre**

**Quatorze de Dames**

**Une allumette entre deux feux**

FOIRE DE ROUBAIX

## GRAND CIRQUE - THÉATRE

**Direction François LOISSET**

*Mercredi 4 Mai*

**REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE**

POUR

## L'ouverture du théâtre

**La bande de Selva Negra**

*Ou les Faux Monnayeurs*

Grand mimodrame équestre

AVEC DANSES

ET ÉVOLUTIONS MILITAIRES

Tous les soirs, à 8 heures

Représentation variée avec changement de spectacle.

Le bureau de location est ouvert au contrôle du Cirque, de midi à 3 heures pour les places réservées et les billets pris à l'avance sans augmentation de prix.

Les billets ne sont valables que pour le même jour.

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures

Le spectacle commencera à 8 heures précises

Prix des places : places réservées 3 fr. premières, 2 fr. secondes, 1 fr.

Les enfants au dessous de 8 ans iront demi places aux premières et aux secondes seulement.


Théâtre de la famille

## GRANSART - COURTOIS

DE BRUXELLES

Physicien du roi des Belges et successeur de PAPA COURTOIS.

Nouveaux exercices de physique et de prestidigitation.

*Représentations tous les soirs à 8 heures*


CHEMIN DE FER

## D'Orléans à Rouen

Concession du 14 avril 1870 de 252 kilomètres dans le département d'Eure-et-Loir.

**Souscription publique à 88,000** *Obligations de* **500** *francs rapportant* **15** *francs l'intérêt par an, payables les 1er janvier et 1er juillet, à Paris*, et aussi dans les gares de la ligne, lors de sa mise en exploitation. *Remboursement* **500** *fr. en 99 années, par voie de tirage au sort.*

**Ressources de la Compagnie.**

| | |
|---|---|
| **Subvention de l'Etat.** Fr. | 1,852,000 |
| **Subvention des Départements.** | 3,148,000 |
| **Capital-actions** | 10,000,000 |
| et **132,000** *Obligations*, dont **44,000** *déjà émises* et **88,000** *actuellement en émission.* | |

*La construction* du réseau entier, de **252 kilomètres** *est garantie par un forfait* au prix moyen de **122,700** *fr. par kilomètre n'exigeant qu'un prélèvement de* **15,000** *fr. par kilomètre pour couvrir les charges des Obligations.*

*Les Actions et Obligations* de la Compagnie *sont cotées à la Bourse de Paris.*

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.**

On verse comme suit :

| | |
|---|---|
| *En souscrivant* | Fr. 25 |
| *A la répartition* | » 70 |
| **Total à verser** | » 95 |

contre remise d'une Obligation **avec jouissance à partir du 1er Juillet 1870.**

Les souscripteurs auront la faculté de payer :

| | |
|---|---|
| Fr. 25 | en souscrivant, |
| » 70 | *à la répartition et* |
| » 200 | qui devront être versés au gré des Souscripteurs avant le 1er janvier 1874, l'intérêt à 5 o/o à partir du 15 Mai prochain à leur charge. |
| Fr. 295 | » en total à verser contre remise d'une obligation avec **jouissance à partir du 1er Juillet 1870.** |

Au moment de la libération, la Compagnie remettra sans frais des Titres nominatifs aux Souscripteurs qui en feront la demande.

## ON SOUSCRIT:

Les **Mardi 3, Mercredi 4 et Jeudi 5 Mai** *de* **10** *heures à* **4** *heures*

Chez M. **Emile Erlanger** et Cᵉ

20, *rue Taitbout à Paris*

On peut également souscrire en versant au crédit de MM. **Emile Erlanger** et Cie, dans les succursales de la Banque de France ou par lettres chargées contenant le montant du premier versement en billets de banque, chèques ou mandats.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement, si elles excèdent les **88,000** Obligations.

Des prospectus détaillés sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de souscription.

*Pour le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen :*

L'administrateur délégué,
VICOMTE DE VILLERMONT.

Le Président,
COMTE AUGUSTE DE DAMRÉMONT

66

## CHEMIN DE FER DU NORD.

**Départs de Roubaix pour**

*Lille.* — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

*Tourcoing et Mouscron* — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.18 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

*Amiens et Paris* — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

*Armentières, Bailleul, Hazebrouck.* — Matin 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

*Calais.* — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

*Dunkerque.* — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

*Douai, Somain et Valenciennes.* — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

*Tournai* (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

*Tournai* (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 3.31 — 7.38.